

ARRETE N°52_2023A
portant délégation de signature
à Monsieur Paul BOULVRAIS, Vice-Président,
Document d'arpentage division parcellaire ZP n°80 sise « Garrigue Longue » à Montans

Le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer sous son autorité et sa responsabilité une partie de ses fonctions,
Vu le procès-verbal constatant l'élection de Monsieur Paul SALVADOR, Président, par le conseil de communauté le 11 juillet 2020,
Vu le procès-verbal constatant l'élection de Monsieur Paul BOULVRAIS, en tant que Vice-Président, par le conseil de communauté le 11 juillet 2020,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération n°115_2023 du 22 mai 2023 approuvant la cession à la SAS Matériaux et Enrobés du Pastel (MEP) des parcelles ZP 80 et ZP 81 situées sur la ZA Garrigue Longue à Montans, au prix global et forfaitaire de 660 168 € HT TVA en sus,
Considérant la nécessité d'assurer en toutes circonstances la continuité du service public,

Arrête :

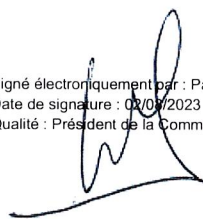
Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Paul BOULVRAIS, Vice-Président, chargé des affaires juridiques, pour procéder à la signature relative au projet de division de la parcelle cadastrée section ZP n°80, sise « Garrigue Longue », sur la commune de Montans.

Article 2

Monsieur Paul BOULVRAIS, Vice-Président et la Directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou,



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **03 AOUT 2023**

Publication - Mise en ligne le **03 AOUT 2023** et/ou Notification le